

il est de fait que, dans la cité de Montréal, il y a 22,000 canadiens-français et 27,000 canadiens d'origine anglaise. Est-ce donc là ce que l'on doit appeler un collège électoral français? Mais voici le mot de l'épigramme: c'est que Montréal est représentée par l'hon. membre qui siège ici (M. Holmes) et moi. Et cela est si vrai, que je n'ai pas de doute que dans le cas où le comté de Standstead élit aujourd'hui un membre libéral, on crierait que c'est la un comté canadien-français. Mais, je le demande, comment se fait-il donc que la cité de Montréal, qui a une population de 22,000 canadiens-français et de 27,000 canadiens d'autres origines, n'envoie pas au parlement des membres conservateurs à la façon des hon. messieurs qui siègent de l'autre côté de cette Chambre? Mais on va sans doute me répondre, comme on l'a déjà fait, qu'il se trouve à Montréal 12,000 irlandais et que ce sont eux qui empêchent le retour des conservateurs. Est-ce donc que l'irlandais ne doit compter pour rien; et parce qu'ils se joignent aux canadiens-français, et ont les mêmes principes politiques qu'eux, va-t-on par hasard dire qu'ils sont aussi des canadiens-français? Pauvres irlandais! on voudrait qu'ils fussent étrangers, non seulement sur leur terre natale, mais encore dans leur pays d'adoption!

(M. Lafontaine a alors lu des passages des réponses de Samuel Brooks, etc. (maintenant M. P. P.) devant un comité de la Chambre du B. C., en 1829; ces réponses allaient à dire que le nouveau bill d'alors, qui donnait 7 représentants aux townships, traitait ces townships mieux qu'auparavant, et qu'il (M. Brooks) pensait que les habitants de ces townships en seraient satisfaits.) Après quoi, M. Lafontaine a repris comme suit :

Le *Herald* a encore fait un oubli; c'est de n'avoir pas mis le comté de Bonaventure au nombre des comtés qui élisent des membres d'origine anglaise. Puisque ce journal n'oublie pas le comté de Gaspé, il est curieux qu'il ait laissé de côté celui de Bonaventure. Ici, je remarquerai que, depuis l'acte de 1829, tout comté, où la population était mêlée et où cependant les canadiens-français étaient en majorité, a toujours laissé élire un représentant de langue anglaise. Eh bien! je le demande, M. l'orateur; combien de comtés anglais ont élu des canadiens-français? Un seul; ça été le comté de l'Outawa, et encore est-ce depuis l'Union. Ainsi, à moins que ce soit dans l'intention d'exciter les passions, on a grandement tort, selon moi, de prétendre que nous voulions noyer la population anglaise.

Je n'appuie, M. l'orateur, sur l'article du journal en question que parce que ce journal représente, dit-on, les vues des conservateurs modérés, et que j'ai du respect pour ce journal-là. Mais est-ce agir honnêtement que de dire que nous défranchissons Montréal, parce qu'il s'y trouve 12,000 irlandais qui ont les mêmes vues politiques que les canadiens-français et soutiennent les mêmes membres qu'eux? Est-ce agir honnêtement que d'appeler ce collège électoral un collège canadien-français? Je n'invoque tous ces faits que pour montrer qu'en prenant le total de la population anglaise dans le Bas-Canada, elle se trouve avoir largement sa part dans le nouveau bill que je propose.

Le *Herald* a fait une suggestion; c'est de diviser en deux le comté de l'Acadie; je n'y aurais pas d'objection. On peut suivre cette suggestion, et quoiqu'en dise le même journal, ces deux nouveaux comtés éliraient chacun deux représentants un membre libéral. Par rapport au comté de Beauharnais, le *Herald* propose d'y faire un certain démembrement, je n'y aurais pas non plus d'objection. Alors continue le journal, il ne faut laisser à Beauharnais ainsi diminué qu'un seul représentant. Quant à cela, merci. Car le comté de Beauharnais, même après que vous l'aurez démembré, contiendra encore une population de 18,000 âmes. Pourquoi aurait-il moins de représentants qu'un autre comté aussi peuplé? Sans doute parce que dans le démembrement proposé, il se trouverait quelques habitants d'origine anglaise? Mais c'est ce à quoi je ne consentirai jamais! et qu'on le remarque, le nouveau comté, dont parle le *Herald*, n'élira pas un conservateur, mais bien un libéral, et peut-être plus libéral encore que mon honorable ami près de moi. (M. DeWitt.)

Mais ce ne sont pas là tous les démembrements. On suggère aussi de démembrer le comté de Rouville et de joindre ce démembré au comté de Missisquoi. Tout ce que j'ai à dire à ce sujet, c'est que cette proposition ne vient ni de moi ni de mes amis, et qu'en l'adoptant, mon hon. ami l'orateur général (M. DeWitt) ne

peut pas représenter aussi les 3,170 canadiens-français de Shefford.

Je pense, M. l'orateur, que j'en ai dit assez pour prouver que la prétendue injustice, signalée par le *Herald*, n'existe ni dans ma pensée, ni dans celle de nos collègues. Pour former le nouveau bill, j'ai suivi autant que possible l'acte de 1829. S'est-on jamais plaint de l'acte de 1829? Non, jamais. Pourquoi donc viendrait-on aujourd'hui se plaindre du bill que je propose? Si l'on s'en plaint, je demanderai pourquoi l'on ne s'est pas plaint, lorsqu'à l'Union, lord Sydenham ne traignait pas de défranchiser la population anglaise du comté de Beauharnais. Oh! c'est qu'alors on défranchissait les Canadiens-français en masse; et que l'on avait résolu de trouver bon tout ce que faisait lord Sydenham. Mais tout cela est préparé dans le nouveau bill proposé; et je défie qui que ce soit de montrer que ce projet de loi soit injuste envers les Canadiens-anglais. Après cela, qu'on cesse de prétendre que les Canadiens-français veulent opprimer la population anglaise. — (Minerve.)

(A continuer.)

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Affaires de Routine.

Lundi 2 Avril, 1849.

Neuf pétitions sont présentées. Le Bill pour l'administration des Douanes est passé.

M. Holmes fait rapport sur le Bill pour amender la loi relativement aux lettres de change et billets promissaires.

M. Cauchon introduit un Bill pour amender la loi de la qualification du Juge de Paix; 2e lecture lundi.

Sur motion de M. Méthot un comité spécial est nommé pour s'enquérir du coût et de la rapidité du transport des malles anglaises par la voie d'Halifax et par celle des Etats-Unis.

M. Laterrière introduit un Bill pour établir un Bureau d'enregistrement à Chicoutimi.

M. Lemieux introduit un Bill pour abolir les oppositions aux mariages, fondées sur des promesses de mariage.

La chambre, sur motion de M. Lemieux, se forme en comité et adopte une résolution comportant qu'il est utile d'amender l'acte des Locataires et Locataires. M. Lemieux introduit un Bill sur cette résolution. 2e lecture Jeudi.

M. Taché introduit un Bill pour diviser, pour les fins de l'enregistrement, le Comté de Rimouski en deux divisions séparées. 2e lecture lundi.

Une, de Sir A. McNabb pour une adresse pour obtenir copie des pétitions &c. au sujet de l'indemnité des pertes causées par la rébellion est rejetée. Pour: — 16. Contre 39.

M. Cauchon introduit un Bill pour rappeler dans le district de Québec de Gaspé, l'ordonnance des chemins d'hiver.

Le Bill de la municipalité de Ste. Anne des Monts est amendé en comité. Ordonné qu'il soit grossoyé.

M. Lafontaine soumet le rapport des Honoraires et emoluments des Greffiers de la cour du Banc de la Reine de Québec pour 1846, 47, 48.

Le Bill pour l'érection des Paroisses &c. est lu une 2e fois et référé.

Le Bill des municipalités du Saguenay est amendé en comité. Ordonné qu'il soit grossoyé.

Le Bill des Tenures est aussi amendé. Ordonné qu'il soit grossoyé.

Le Bill pour le rapport des actions réelles ou mixtes est lu une 2e fois et référé.

Le Bill pour faciliter les actions contre les sociétés et compagnies non incorporées est amendé en comité. Ordonné qu'il soit grossoyé.

Le Bill pour la Santé de Québec est lu une 2e fois et référé, ainsi que le Bill pour l'incorporation du *Barreau du Bas-Canada* qui est renvoyé à un comité. La chambre s'ajourne faute de quorum.

Mardi 3 avril.

Les bills suivants sont passés: Bill de la municipalité de Gaspé, des apprentis pilotes, de la commutation de Tenure.

M. Baldwin introduit un bill pour amender la charte de l'université du collège du Roi de Toronto; 2e lecture mardi en quinze.

Un message du conseil législatif annonce que ce corps a agréé plusieurs bills privés.

La Chambre se forme en comité sur les résolutions de M. Hincks sur le tarif.

M. Lafontaine introduit un Bill pour remédier à certains vices qui se rencontrent dans l'enregistrement des actes dans le Bu-

reau de l'enregistrement des actes dans le Bu-

dement propose 20s. M. Cartier 10s. La motion de M. Christie est emportée au milieu des applaudissements. Ainsi chaque représentant aura droit à 20s par jour de la durée de la Session. Les frais de voyage sur un amendement de M. Christie, ont été fixés à douze sous par mille ou trente-six sous par lieue.

CONSEIL LÉGISLATIF.

3 avril.

Le bill des débiteurs qui se cachent, celui de la santé publique et celui de la municipalité de l'Islet sont lus une troisième fois et passés.

4 avril.

Le bill pour remédier à certains vices de la loi criminelle, les bills de chemins de fer, sont passés.

M. Cobden.

De grandes questions s'agitent en Angleterre, et il importe de savoir si, à côté des réformes sages qui méritent l'approbation et les encouragements des amis de la liberté, il n'en est pas réclamé de dangereuses, capables, dans un avenir prochain, de compromettre la sécurité à l'ombre de laquelle prospère la Grande-Bretagne.

La haute intelligence avec laquelle l'aristocratie britannique a su de tout temps céder ou résister aux exigences populaires, a fait jusqu'à ce jour sa principale force. Mais en étudiant aujourd'hui la position des partis, il faut tenir compte des bouleversements accomplis en Europe dans l'année qui vient de s'écouler et du mouvement qui continue sous nos yeux.

Il est certain qu'en Angleterre même, où la commotion générale ne s'est pas fait sentir, la position respective des partis n'est plus ce qu'elle était il y a une année. Telle concession qui eût pu et peut-être dû être faite il y a quinze mois, ne saurait être concédée aujourd'hui. Le moment de céder devant les agitations populaires est passé. Des expériences trop récentes ont appris aux gouvernements la reconnaissance que les peuples gardent des concessions faites sous la pression bruyante de leurs vœux. Il nous semble, que la politique la plus prudente commanderait un temps d'arrêt aux nations qui ont quelque soin de leur prospérité future, jusqu'à ce que la lutte engagée en Europe entre l'ordre et l'anarchie fût à sa fin.

Quand l'hydro révolutionnaire aura été écrasée, le retour du calme permettra de s'appliquer avec plus de sécurité aux réformes dignes de marquer les progrès d'un grand peuple. Jusque-là, les réclamations les plus justes ne courent-elles pas la chance d'être confondues avec les clamours anarchiques qui se font entendre du nord au midi de l'Europe? Le gouvernement qui fléchirait ne s'exposerait-il pas à être ébranlé par des concessions qui, en d'autres temps, auraient eu pour effet de le raffermir?

Ces réflexions nous sont suggérées par les débats qui viennent de s'engager à la Chambre des Communes, sur une motion de M. Cobden. Le célèbre agitateur, enhardi par le triomphe de la ligne contre les lois sur les céréales, a commencé depuis quelques mois une nouvelle campagne. Cette fois-ci elle est dirigée contre le budget. De grands meetings ont déjà eu lieu. La question a été discutée par la presse. Nous attendions, avant de nous en occuper, qu'elle fût portée devant la législature. Les débats parlementaires permettent d'apprécier avec plus d'impartialité les arguments qui militent en faveur de cette cause et ceux qui la condamnent.

Reconnaissons la sagesse du gouvernement anglais, qui, fidèle au principe de la liberté de conscience, demande l'admission des Juifs au sein du Parlement. Louons-le de chercher à entourer la législature de la considération publique, en demandant l'expulsion de son sein des membres insolubles, qui, à l'abri de leur inviolabilité, se jouent des créanciers qui ont été leurs dupes. Applaudissons aux mesures prises pour que le temps donné jadis à des discussions oiseuses soit consacré tout entier aux affaires du pays. Admirens la sagesse du projet de loi destiné à briser les entraves

la réduction, le Ministère devrait, par contre coup, abandonner à M. Cobden le gouvernement du pays, afin qu'il disposât comme il l'entend des soldats et des vaisseaux de l'Angleterre.

M. Cobden est le type de l'industriel anglais. Il a le sens pratique des affaires; mais il manque absolument de vues générales, il est évidemment incapable de résoudre la question des réformes financières en embrassant ses rapports avec la politique du pays. Il n'y a pas chez lui l'étoffe d'un homme d'Etat. En revanche, il s'entend à merveille à organiser un mouvement et à intéresser le public à une question qu'il soulève. Il ne poursuit qu'un objet à la fois; et il sait lui donner une physionomie saisissante, de manière à frapper tous les regards. Il résume en deux ou trois mots le système dont il poursuit la réalisation. Ain i, dans l'agitation contre les céréales, il s'écriait: *Le pain à bon marché!* et les masses ne tardèrent pas à se faire son formidable écho. Aujourd'hui il dit au peuple: *Deux cents millions de moins à payer à l'Etat!* Le peuple applaudit le réformateur qui lui promet de laisser chaque année deux cent cinquante millions dans ses poches.

C'est ainsi que l'on procède en Angleterre aux grands mouvements populaires. L'éloquence qui remue les masses répond rarement aux exigences de l'art oratoire, mais c'est celle qui sait le plus systématiquement grouper les chiffres et les faire parler.

M. Cobden, dans l'exposé de sa proposition à la Chambre des Communes, comme dans ses discours précédents, prend pour point de départ le budget de l'Angleterre en 1835, budget qui était de 250 millions inférieur à celui de 1848. Or, si à cette époque, dit le réformateur radical, l'Angleterre faisait face à toutes ses dépenses, pourvoyait à tous ses services, occupait une position aussi élevée qu'aujourd'hui dans les conseils de l'Europe, pourquoi ne pourrait-elle pas reprendre son budget de 1835?

En étudiant les récentes progressions du budget britannique, on arrive à ce résultat, que la marine, l'armée et l'artillerie, services qui forment en Angleterre trois départements distincts, profitent d'une manière presque exclusive de l'excédent des 250 millions. M. Cobden réclame, en conséquence, la réduction des armements militaires et maritimes.

L'opération ainsi faite, quelle destination recevront les millions économisés? Ils serviront à abolir ou à réduire certains impôts jusqu'à concurrence de cette somme. Telle est toute la question. Elle a été nettement posée devant le pays et au sein du Parlement. Voici en quels termes M. Cobden l'a formulée, en la soumettant à la Chambre des Communes:

" Pendant l'année 1835, la dépense totale du Gouvernement s'est élevée à 44,422,000 liv. st. La dépense pendant l'année 1849 a été de 54,185,000 liv. st. L'augmentation de près de 10 millions sterling (250 millions de francs) a eu pour cause principalement les augmentations successives de nos établissements militaires et les frais d'armements définitifs: aucun danger venant de l'étranger, aucune dépense nécessaire du gouvernement civil, aucuns déboursés indispensables pour les services de nos possessions au-dehors ne justifient la continuation de cette augmentation de dépense.

" Les impôts établis pour faire face aux dépenses actuelles entravent les opérations de l'agriculture et de l'industrie manufacturière et diminuent les capitaux destinés à l'alimentation du travail dans toutes les branches de l'industrie, augmentant ainsi le paupérisme et les crimes, et surchargeant les taxes locales et générales qui pèsent sur le peuple. Pour diminuer ces maux, il convient que la Chambre adopte des mesures pour diminuer les dépenses annuelles de la manière la plus prompte, dans une proportion telle que les dépenses ne dépassent point la somme qui, pendant les quatorze dernières années, a été reconnue suffisante pour maintenir la sécurité, l'honneur et la dignité de la nation."

Cette motion suffirait, au besoin, pour

M. Cobden opère sur le budget destiné au maintien des forces maritimes et militaires de l'Angleterre comme un teneur de livres équilibre ses comptes conformément aux réductions que lui ordonne son patron. De ce qu'une maison de commerce règle ses dépenses sur les bénéfices dont la réalisation paraît assurée, et n'emploie que le nombre de commis dont elle ne peut se passer, M. Cobden conclut qu'il est inutile pour l'Angleterre d'avoir une armée et une marine en réserve, et qu'il faut licencier de suite matelots et soldats.

On conviendra que M. Cobden a choisi un singulier moment pour réclamer cette réforme. C'est le jour où l'Angleterre apprend l'entrée des Russes dans la Transylvanie et celle des Autrichiens dans les Etats du Pape que le chef de l'ancienne ligue vient dire sérieusement, dans l'exposé des motifs de sa résolution: *Aucun danger venant de l'étranger. A quel rôle veut-il donc réduire l'Angleterre? Désire-t-il qu'elle assiste en simple spectatrice aux événements qui s'accomplissent? Tout en admettant que les politiques anglais sont descendus au niveau des hommes d'Etat qui ont gouverné l'Europe depuis quelques années, il est bien permis de les croire plus forts diplomates que M. Cobden. On doit leur rendre cette justice, qu'ils se sont montrés plus prévoyants que lui. Ils ont compris que la paix dont l'Europe a joui durant trente ans avait une base factice qui devait s'ébranler au premier choc violent. Voyant le moment approcher, ils se sont mis à l'œuvre dès 1835, en développant annuellement les ressources militaires et maritimes du pays.*

Ce n'est pas à l'instant même où le nord de l'Europe s'ébranle que nous nous attendions à voir, au sein du Parlement britannique, un membre des Communes reprocher au Gouvernement des mesures qui en d'autres temps, eussent été un titre à la reconnaissance nationale.

Nous n'examinerons pas les nombreuses raisons invoquées par les orateurs qui ont défendu les augmentations successives du budget votées chaque année par les Chambres. Mais nous ferons seulement remarquer avec tristesse que le sentiment national qui a fait si longtemps la force et la gloire de l'Angleterre s'affaiblit chez nos voisins. Ils laissent pénétrer chez eux, sous des formes adoucies et en harmonie avec leurs mœurs, ces idées de prétendues réformes qui, longtemps débattues, finissent par détruire dans l'esprit du peuple le respect du pouvoir, et lui inspirent la prétention de soumettre tous ses actes à son contrôle. L'Angleterre est d'un siècle en retard sur les nations qui sont arrivées à ne voir qu'un jeu dans une révolution politique; mais il importe de signaler les premiers germes d'anarchie morale qui se manifestent au milieu de la profonde sécurité que partagent ses hommes d'Etat.

La discussion sur motion de M. Cobden, que nous avons lu avec soin, s'est traînée dans de minutieuses énumérations de chiffres. Le chancelier de l'Echiquier a défendu son budget en suivant terre à terre son antagoniste. Le débat méritait cependant d'être élevé plus haut. La motion de M. Cobden n'en a pas moins été repoussée par 275 voix contre 78. Les répliques adressées aux partisans des réductions ne sont pas de nature à arrêter l'agitation que M. Cobden va fomentier dans toutes les parties de l'Angleterre. Les événements suppléeront peut-être à leur silence et viendront tirer d'embaras le Ministère, qui semble déjà trembler devant les conséquences d'un mouvement qu'il a été impuissant à prévenir.

Les tendances que nous signalons en Angleterre ont pris en France des développements considérables. A l'ancienne agitation constitutionnelle qu'O'Connell savait si habilement tenir dans les limites de la légalité, se substitue un esprit d'autant plus dangereux qu'il s'affranchit chaque jour davantage du frein salutaire de la foi reli-

de Missisquoi, qui selon les hon. messieurs

Le bill des élections est considéré de

efficacité la marine marchande d'Angleterre

de France, en Angleterre, en Allemagne